Boucle entre Martel et Gluges

Une randonnée proposée par greg 19

Un parcours botanique jalonné de rocailles et de falaises surplombant la Dordogne avec, à mi-chemin, le superbe hameau de Gluges construit en partie dans la roche.

Randonnée n°1053520

Durée :	4h00	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	11,43 km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	257 m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	252 m	**Région :**	Massif central
Point haut :	300 m	**Commune :**	Martel (46600)
Point bas :	106 m		

Description

Stationner Cours des Fosses à Martel.

(**D/A**) Traverser l'Avenue du Général De Gaulle en direction de la poste. Continuer, rejoindre la Rue Senlis et virer à droite en direction du marché couvert puis se diriger vers l'Avenue Laveyssière.

(**1**) Virer à gauche, passer le rond-point puis continuer direction Creysse (D23) par l'Avenue de Nassogne. Rejoindre le carrefour en patte d'oie inversée.

(**2**) Poursuivre à droite, traverser la voie ferrée et tourner à droite juste après en suivant le balisage Jaune fléché "chemin botanique". Longer la voie ferrée et obliquer à gauche sur un sentier enherbé montant.

(**3**) Prendre à droite sur la route et encore à droite direction Montignac. Prendre à gauche et poursuivre jusqu'au croisement des quatre routes.

(**4**) Poursuivre tout droit dans la même direction puis prendre la première à gauche en suivant le balisage Jaune.
Virer ensuite à droite dans un chemin bordé de murets et poursuivre sur le sentier botanique.

(**5**) Tourner à droite et continuer sur un sentier descendant relativement technique en direction de Jean Blanc.
Obliquer à gauche avec le chemin et au croisement suivant, poursuivre tout droit. Une fois à Jean Blanc, virer de nouveau à droite.

(**7**) Suivre, à gauche, la direction Port de Gluges. Continuer la descente, longer un bref instant la D840 en direction de la Tuilerie et rejoindre la D43.

(**8**) Poursuivre à droite sur la D43 en traversant le village de Gluges puis en longeant la Dordogne

(**9**) Virer à droite après le pont sur un sentier menant sur les falaises de Gluges et admirer le point de vue.

(**10**) Continuer sur la droite puis virer encore à droite en empruntant le GR®46 en direction de Peyrazet Haut. Poursuivre plein Nord jusqu'à la D23 au lieu-dit Esclauzar.

(**11**) Poursuivre tout droit sur le GR®46 en direction de Martel.

(**4**) Continuer sur la route en suivant le GR®46, balisage Blanc et Rouge en direction de la gare. Rejoindre la patte d'oie passée au départ.

Points de passages

D/A **Stationnemnt Cours Des Fosses**
N 44.937274° / E 1.609954° - alt. 232 m - km 0

1 **À gauche Avenue Laveyssière.**
N 44.936571° / E 1.607213° - alt. 232 m - km 0.29

2 **Patte d'oie**
N 44.933942° / E 1.607461° - alt. 223 m - km 0.59

3 **Carrefour de la boucle**
N 44.93128° / E 1.604963° - alt. 235 m - km 1.13

4 **Croisement de quatre routes**
N 44.929108° / E 1.604857° - alt. 254 m - km 1.51

5 **Sentier à droite**
N 44.925857° / E 1.615256° - alt. 293 m - km 2.66

6 **Bifurcation à gauche**
N 44.921374° / E 1.617854° - alt. 263 m - km 3.38

7 **Chemin à gauche**
N 44.91679° / E 1.625452° - alt. 224 m - km 4.38

8 **Jonction D43, à droite**
N 44.911611° / E 1.633198° - alt. 128 m - km 5.57

9 **Chemin montant à droite**
N 44.908273° / E 1.618185° - alt. 115 m - km 6.87

10 **Point de vue sur la Dordogne**
N 44.907284° / E 1.613903° - alt. 216 m - km 7.6

11 **Jonction avec la D23, tout droit**
N 44.922498° / E 1.609677° - alt. 245 m - km 9.42

D/A **Stationnemnt Cours Des Fosses**
N 44.937274° / E 1.609863° - alt. 232 m - km 11.43

Copie, vente et diffusion interdites - oqeg7DUT

(**2**) Emprunter sur la droite la Rue du Pourtanel et prolonger par la Rue des Mirepoises après avoir traversé le Boulevard du Capitani. Au bout de la rue, virer à droite sur la Rue droite puis tourner à gauche deux fois afin de rejoindre la Rue Senlis. Prendre à droite juste avant l'Écomusée en direction de la poste.

Traverser l'Avenue du Général de Gaulle et rejoindre le Cours des Fosses (**D/A**).

Informations pratiques

Fontaine à Gluges.
Bonnes chaussures de marche.

A proximité

Martel
Gluges
Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-boucle-entre-martel-et-gluges/

Copie, vente et diffusion interdites - oqeg7DUT

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

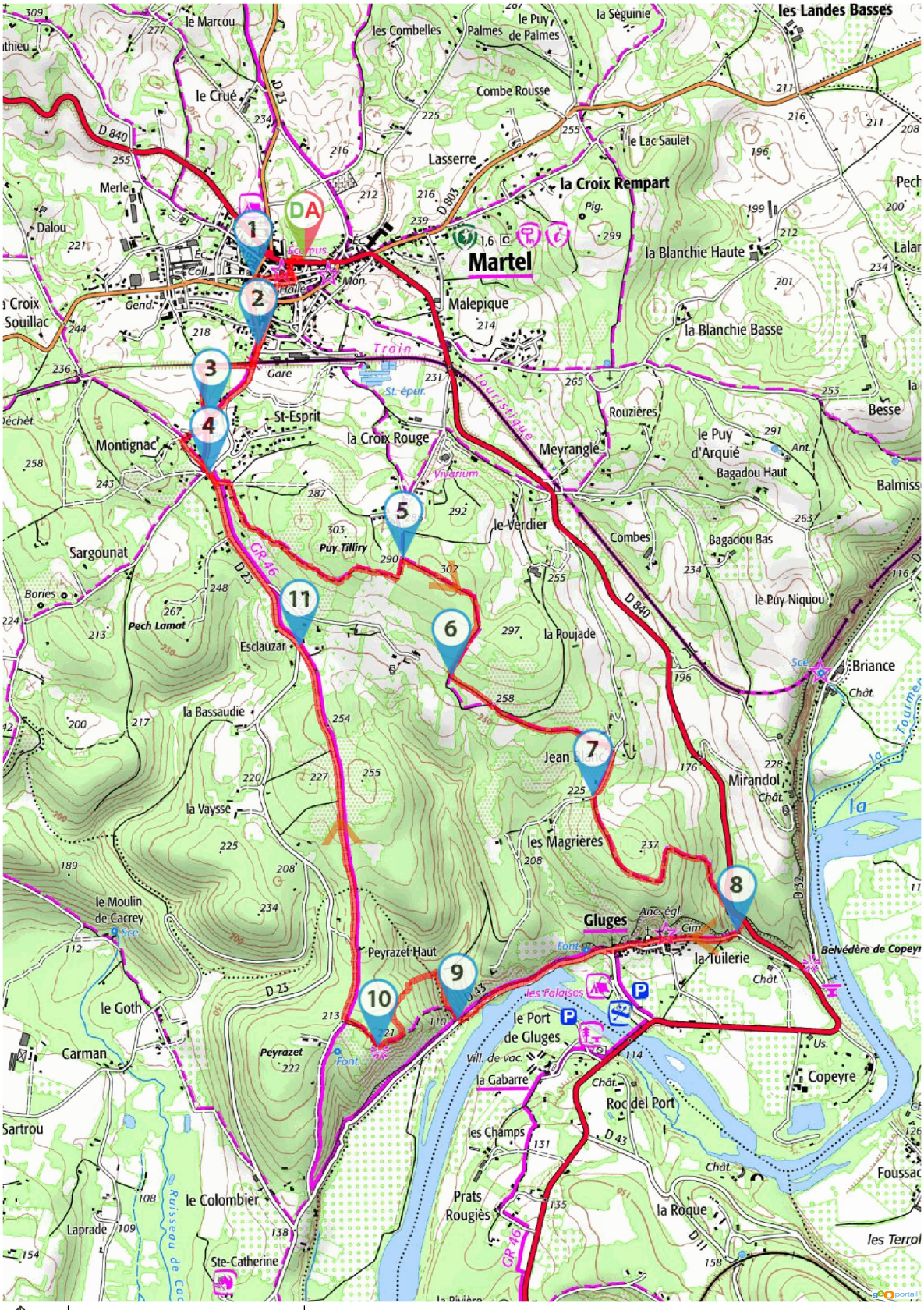

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - oqeg7DUT

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

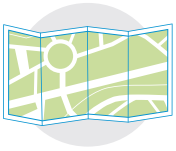

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

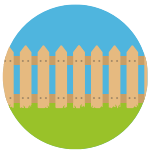

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

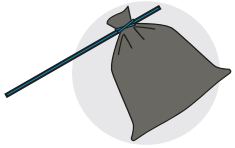

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

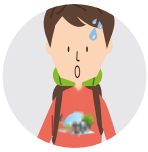

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.